

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt six, le douze mai,
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
05 mai 2026

Nombre de conseillers présents et représentés : 18
Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Mesdames : C. MOINE, Y. TALHI, A. MICHAUD, R. CHEVALLET, M. BOYER, M. CALMELS, A. KONDZIELA, L. DEWILDE, I. PICHARD.
Messieurs : J-C. CLEMENT, C. MOINE, M. SIMON, J-M. LABROSSE, P. MARTINELLI, E. VEYRUNES, X. BERNARD, P. RICO.

Pouvoir : Madame I. PICHARD donne pouvoir à Monsieur M. SIMON, Monsieur P. RICO donne pouvoir à Monsieur E. VEYRUNES.

Excusées : C. CIMAROSTI.

Secrétaire de séance : Madame A. MICHAUD.

N°2026.028 Objet – Délibération portant sur la désignation des délégués à l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ain

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la note de synthèse ;

Considérant ce qui suit :

Madame le Maire informe les membres du conseil que la commune de Sergy est adhérente à l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ain.

En effet, la forêt constitue une composante essentielle du territoire. Les espaces boisés représentent à la fois un atout majeur et un levier de développement durable, grâce aux services environnementaux qu'ils rendent et aux activités qu'ils génèrent, dans un contexte de changement climatique aux impacts croissants.

Dans ce contexte, la commune doit désigner un délégué titulaire et un suppléant afin de siéger dans les instances de l'association.

Monsieur Mickaël SIMON se propose en tant que délégué titulaire et Monsieur Jean-Marc LABROSSE se propose en tant que délégué suppléant.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **DESIGNE** Monsieur Mickaël SIMON comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Marc LABROSSE comme délégué suppléant au sein de l'association des communes et collectivités forestières de l'Ain.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 12 mai 2026

Le Maire, C. MOINE

